

SYNDICAT CFTC – DOUANES

Bâtiment Condorcet - Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
☎ : 01 57 53 29 21

Courriel: cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Octobre 2020

Cour toujours, tu m'intéresses

Il y a des gens que rien n'arrête, pas même une pandémie qui fait frémir la planète. Fin septembre, la Cour des Comptes a rendu public son dernier rapport relatif à la Douane, cette administration qui exerce sur elle un étonnant mélange de fascination/répulsion. Il faut croire que les rapporteurs, en télétravail pendant la crise, n'ont rien eu de mieux à faire que de s'acharner de manière quasi thérapeutique sur notre pauvre Douane déjà bien molestée.

Comme à l'accoutumée, dans ce texte aux accents de prêche dominical, les critiques pleuvent et les conseils de réorganisation sont légion. Le document de synthèse du rapport donne le ton : la Douane y est présentée comme une créature hybride, aux contours peu définis, aux tentacules multiples, au traumatisme de 1993 mal résolu. « La situation française, qui se caractérise par le cumul des missions de dédouanement et des missions économiques, fiscales et de sécurité intérieure, apparaît singulière », écrit le rapporteur, visiblement agacé, très agacé par cette singularité. Dès lors il n'aura de cesse d'appeler à supprimer, émonder, recentrer, élaguer toutes ces protubérances bizarres, ces résurgences saillantes qui ne rentrent pas dans son cerveau d'homme simple.

« Rigidité de gestion », « insuffisante démarche de performance », sont des travers pointés du doigt avec délectation. La Cour dénonce vigoureusement « la sédimentation (sic) de régimes dérogatoires complexes et coûteux » qui, soi-disant, « constituent un obstacle à la mobilité des agents et au développement des compétences ». **Aucune démonstration ne vient étayer cette hypothèse douteuse, mais passons.** Le rapporteur semble persuadé que les douaniers ont une forte appétence pour l'immobilisme géographique, la complexité statutaire et l'absence de pilotage. La Cour s'indigne aussi que la Douane soit dans l'incapacité de « calculer le coût complet de chacune de ses missions », ce qui l'empêcherait de gérer correctement les moyens alloués, d'avoir un suivi fiable de l'activité, et surtout de se comparer, question performance, aux autres douanes de l'Union européenne. Nous y voilà !

Un petit satisfecit est décerné toutefois, constatation faite que la Douane a su, fort à propos, se délester d'une

grande partie de ses missions fiscales. Ah, ouf, dit la Cour des Comptes, enfin une démarche qui va dans le bon sens. Ne reste plus qu'à tirer les conséquences en termes d'effectifs, et à aller encore plus loin en renonçant également à l'assiette et au contrôle des taxes résiduelles, au profit de la DGFIP. La Cour préconise également de larguer du lest en direction du Ministère de l'Agriculture (suivi de la filière vitivinicole : serait-ce la fin de nos CI ?) et de la Police aux Frontières (pour la tenue des PPF). Le rapporteur voudrait décidément que la Douane se recale sur le contrôle des marchandises. « La Douane devrait ainsi se repenser comme une administration de protection des frontières et de contrôle des flux ». La Cour note avec une inquiétude à peine masquée l'augmentation de la pression migratoire aux frontières de l'espace Schengen ; et bizarrement, les moyens aéromaritimes ne lui apparaissent plus comme des gouffres financiers incontrôlables. Bien au contraire, la participation de la Douane aux missions FRONTEX lui semble maintenant une absolue nécessité. Tiens tiens !

Comme les discours changent avec les temps.

Pour clore en beauté sa diatribe, la Cour appelle de ses vœux pour la Douane un « plan stratégique » (pitié, non !), une « revue des missions » (c'est dans les tuyaux) et un « contrat de performance » (on a déjà donné). **Pendant ce temps, à Tain l'Hermitage, deux jours avant la sortie du rapport, un collègue se fait grièvement blesser par un chauffard, lors d'un contrôle au péage, dans l'exercice de ses fonctions de protection du citoyen.** Il faut croire que les rédacteurs du rapport, lunettes embuées par le port du masque, et casque vissé sur les oreilles, n'ont rien vu ni entendu.

EN INTRODUCTION, JE VAIS
VOUS LIRE UN PETIT MOT...

